

Les infos

Vendredi 23 Juin 2006



CAUSE TOUJOURS

Nous ne l'avons pas inventé, le visiteur du site intranet de la DRH, « RH Online », est invité à poser des questions et faire des suggestions... sous le titre accrocheur : « Vous avez la parole ! ». Alléché, le syndicaliste ordinaire ne résiste pas et clique, et là, patatrac, il tombe sur un formulaire... mais pas sur un forum. En clair, vous avez le droit de prendre la parole si c'est dans le désert, car personne d'autre qu'un interlocuteur anonyme ne saura ce que vous avez écrit... C'est ce qu'on appelle une parole « encadrée ». L'unique espace de parole libre sur l'intranet SG reste donc la tribune libre CGT. On aurait préféré un forum mais la direction nous le refuse toujours.

RÉVÉLATIONS...

L'affaire a eu l'honneur des « 20 heures » nationaux, Bernard Thibault allait devoir s'expliquer devant le juge pour des emplois fictifs financés par le comité d'entreprise d'EDF, selon les révélations du Parisien libéré du matin. Par contre, le démenti du secrétaire général de la CGT publié le lendemain est passé à la trappe : pas de juge, pas de convocation, pas même de rendez-vous et pas non plus de contact avec le journaliste du Parisien : rien de rien. Mais ce n'est pas grave, la saloperie est dite et pas contredite, donc elle reste.



MÉPRIS

Certes, il n'y a « que » 1772 femmes de plus de 45 ans qui ont été révisées dans le cadre de l'accord Société Générale sur l'égalité professionnelle, ainsi que le fait remarquer avec mépris le non signataire. Les 1772 apprécieront. Pour notre part, nous préférons observer que c'est une augmentation de 8% des révisions dans la tranche d'âge pour l'instant, et que les examens doivent se poursuivre, puisque notre interprétation a été confirmée par la commission de suivi : toutes les femmes ayant eu au moins un enfant et 45 ans avant le 30 juin 2006 ont droit à un réexamen de leur situation. La prétention de certaines hiérarchies, comme celle du PSC de Bordeaux, de limiter l'examen à celles qui ont atteint 45 ans à la date de signature de l'accord, en juin 2005, a été rejetée à la suite de notre intervention.

COUP DE JARNAC EN VUE ?

En Comité de Groupe le 21 juin, Daniel Bouton a évoqué la spécialisation des PSC en « se félicitant de l'excellente organisation 4 D » qui a permis de réaliser de « forts gains de productivité », ce qui a évidemment une incidence sur les très bons résultats de la Société Générale. Il a cité en exemple le contentieux, le regroupement ayant permis d'exploiter au maximum les compétences des agents de recouvrement. Or on constate une baisse générale des effectifs prévus sur les PSC en 2006, qui sera probablement poursuivie selon ses dires en 2007. Stoppé dans son élan, le PDG n'en a pas dit plus. S'agit-il de nous sortir un nouveau plan à la commission de suivi 4D de septembre reposant sur une spécialisation des PSC par métiers qui supposerait forcément de nouvelles mobilités du Personnel et avec 23 PSC dont 9 sur la région parisienne, un allongement des temps de transport voire des déménagements en province... ou même une réduction du nombre des PSC ??? Voilà qui serait une cause réelle et sérieuse de conflit social.

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT